



Commune de BALGAU

Département du Haut-Rhin

Compte-rendu du Conseil Municipal du 18 juin 2020

Nombre de conseillers élus : 15

Conseillers en fonction : 15

Conseillers présents : 13

Sous la présidence de Monsieur ENGASSER Pierre, Maire.

Présents : ROUX Christophe, BIXEL Chantal, FULHABER Bernard, FURSTOSS Marcel,
FOURNEL Anne, KURY David, JECKER Raphaël, WALTER Valérie,
SCHERRER Dominique, MININGER Patrice, KELLER Claude, BRENDLE Marie-Paule.

Ont donné procuration :

- BIXEL-BONJEAN Mélanie donne procuration à ROUX Christophe

Absent non excusé : EGLER Sébastien

Absent excusé et non représenté : /

Secrétaire de séance : Laura HECK

Avant l'ouverture de la séance, M. le Maire veut avoir une pensée pour Jean-Louis SCHELCHER, Maire Honoraire, décédé le 11 mai à la fin du confinement. Il a œuvré pour la commune durant presque 40 ans. Il remercie Christophe ROUX pour la lettre hommage qui a été distribuée à l'ensemble de la population.

Une minute de silence a été respectée en sa mémoire.

Sous la présidence du Maire, la séance est ouverte à 20h00. M. le Maire sollicite le Conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour : Instauration de la prime exceptionnelle COVID. Il sollicite également le huis clos pour ce point.

Le Conseil valide à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour et le huis clos en fin de séance.

Ordre du jour

1. Vote des taux d'imposition 2020
2. Approbation du budget principal 2020
3. Approbation du budget annexe 2020
4. Avenant 1 au lot 1 au marché rue de Fessenheim
5. Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux rue de Fessenheim
6. Droit de préemption urbain
7. Nomination du coordonnateur communal pour la prochaine campagne de recensement
8. Chasse – lot 1 : demande de permissionnaire supplémentaire
9. Divers
10. Instauration de la prime exceptionnelle COVID

DEL2020-06-18/016 : Vote des taux d'imposition 2020

M. le 1^{er} Adjoint soumet au conseil les bases d'imposition notifiées par les Services Fiscaux pour l'année 2020.

Aux termes de l'article 16 de la loi des finances pour 2020, le taux de la taxe d'habitation appliqué en 2020 est égal au taux appliqué en 2019. En conséquence, il n'est pas nécessaire de délibérer sur le taux de la taxe d'habitation (pour mémoire taux de la taxe d'habitation : 9.33 %).

Le produit fiscal, taxe d'habitation comprise, en découlant s'élève à 225 970 € et accuse une augmentation de 4 523 € par rapport aux bases notifiées pour l'exercice 2019.

Après avis de la Commission des finances, il est proposé de maintenir les taux des taxes des contributions directes pour l'exercice 2020, à savoir :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 7,73 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 41,93 %

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents, de maintenir les taux d'imposition tels que proposés ci-dessus.

DEL2020-06-18/017 : Approbation du budget principal 2020

M. le 1^{er} Adjoint expose à l'assemblée le budget primitif 2020 qui se décompose comme suit :

	DEPENSES ET RECETTES
FONCTIONNEMENT	1 056 372.66 €
INVESTISSEMENT	1 132 548.93 €

Le budget 2020 est particulier de par ces montants importants qui ne sont pas usuels.

En effet, le dernier lot du lotissement les Bleuets a été vendu, le budget annexe peut donc être clôturé, et l'excédent est reversé sur le budget principal dans les recettes de fonctionnement.

En ce qui concerne l'investissement, le projet de restructuration de la mairie n'a toujours pas démarré, des études complémentaires sont menées car une réhabilitation partielle de la salle des fêtes devra également être effectuée pour répondre aux normes de sécurité incendie et l'aménagement de la rue de Fessenheim ayant débuté que fin d'année 2019, il se poursuit sur l'exercice 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité des présents, le budget primitif 2020.

DEL2020-06-18/018 : Approbation du budget annexe 2020

Comme stipulé précédemment, les lots ont tous été vendus, il y a lieu désormais de valider le budget afin de pouvoir reverser l'excédent au budget principal.

Il se présente ainsi :

DEPENSES			RECETTES		
article	libellé	montant	article	libellé	montant
6522	Excédent des budgets annexes à caractère administratif	201 925.57	002	Résultat de fonctionnement reporté	201 925.57
TOTAL		201 925.57	TOTAL		201 925.57

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **adopte**, à l'unanimité des présents, le budget annexe 2020.

DEL2020-06-18/019 : Avenant 1 au lot 1 au marché rue de Fessenheim

L'avenant a pour objet de régulariser les quantités réellement exécutées et notifier de nouveaux prix.

Le montant des travaux est un peu moindre que prévu (- 828.06 € HT), ainsi le nouveau prix du marché s'élève à 228 632.40 € TTC pour le lot 1.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- Valide l'avenant 1 du lot 1 pour l'aménagement de la rue de Fessenheim
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent
- Dit que les crédits sont prévus au BP 2020

Un point est fait sur l'avancement des travaux par Bernard FULHABER, Adjoint au Maire : l'enrobé sera fait courant de semaine. Une réception provisoire a eu lieu il y a 15 jours, l'engazonnement entre la piste cyclable et la rue n'aura lieu qu'en automne.

DEL2020-06-18/020 : Convention avec Orange pour la mise en souterrain des réseaux rue de Fessenheim

Dans le cadre des travaux d'aménagement de la rue de Fessenheim, une convention avec Orange doit être signée, qui a pour objet de convenir des modalités juridiques et financières pour la mise en souterrain du réseau de télécommunication. Le coût s'élève à 2 931.11 € TTC.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité des présents :

- Accepte les modalités de la convention pour la mise en souterrain des réseaux de télécommunications de la rue de Fessenheim
- Autorise le Maire ou son représentant à signer tout document y afférent

DEL2020-06-18/021 : Droit de préemption urbain

- VONARB FESSLER Erna / FESSLER Thierry

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété bâtie sur une parcelle cadastrée 040121 et 040123, se situant 7 rue des Seigneurs d'une contenance totale de 31.85 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- BADER FURSTOSS Marie Rosalie / FULHABER Frédéric

Bernard FULHABER, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle.

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie sur une parcelle cadastrée 170272, se situant 64 route de Bâle d'une contenance totale de 10.18 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- BADER FURSTOSS Marie Rosalie / GIBELLO Loïc

Bernard FULHABER, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle.

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie sur une parcelle cadastrée 170229, se situant 64 route de Bâle d'une contenance totale de 11.78 ares.

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

- Vente des conjoints SCHELCHER Dominique, MAURER Jacques, AMBIEHL ENGASSER Hélène, WEISS Serge / GUERRA IMMOBILIER : propriété non bâtie Ober Rheinfeld Lange Zuege

M. le Maire, partie prenante dans ce dossier, quitte la salle.

La commune a réceptionné une déclaration d'intention d'aliéner concernant une propriété non bâtie sur des parcelles cadastrées 160172, 160173, 160174, 160046, 160047, 160048, 160049, se situant Ober Rheinfeld Lange Zuege d'une contenance totale de 4244 m².

Le Conseil décide, à l'unanimité des présents, de ne pas faire valoir son droit de préemption.

DEL2020-06-18/022 : Nomination du coordonnateur communal pour la prochaine campagne de recensement

La prochaine campagne de recensement se déroulera du 21 janvier au 20 février 2021. Mais la préparation de l'enquête démarre déjà. Il convient donc de désigner le coordonnateur avant le 30 juin qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte de recensement.

A l'instar de la précédente campagne, il est proposé de nommer, par arrêté Mme Laura HECK, Secrétaire de Mairie, coordonnateur communal et pour la suppléer, en cas d'absence, M. Christophe WILLIG, Adjoint administratif.

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte ces propositions.

DEL2020-06-18/023 : Chasse – lot 1 : demande de permissionnaire supplémentaire

Conformément à l'article 20 du Cahier des Charges approuvé par l'arrêté préfectoral du

2 juillet 2014, le Conseil Municipal est sollicité pour l'agrément des permissionnaires et associés de chasse déclarés par les détenteurs du droit de chasse.

L'association de chasse du Nonnenholz, locataire du lot 1, sollicite l'agrément d'un nouveau permissionnaire, à savoir M. Sylvain ROHRBACH domicilié à Wittelsheim.

Vu l'avis favorable de la Commission Communale Consultative de Chasse,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide à l'unanimité des présents d'agréer, en application des dispositions de l'article 20 du Cahier des Charges, le permissionnaire susmentionné pour le lot 1.

DIVERS

- Remboursement de frais

Dans le cadre de la confection des masques par les bénévoles, M. le Maire a été sollicité pour la prise en charge de matériels, notamment l'achat d'élastiques par l'un des bénévoles pour un montant total de 79.20 €. Une délibération est nécessaire pour le remboursement par la commune.

Ainsi, le Conseil accepte le remboursement des frais engagés.

Les élus décident également qu'une réception sera offerte aux bénévoles lorsque la situation le permettra.

- Rue du Rhin – problème d'écoulement des eaux pluviales

M. le Maire rappelle qu'à l'occasion des gros orages de l'été dernier, plusieurs riverains de la rue du Rhin ont été incommodés par l'écoulement des eaux pluviales avec des caves inondées pour certains.

En effet, deux avaloirs se trouvent au bas de la descente et des trombes d'eau proviennent de la route de Bâle. L'idée serait de faire un caniveau qui relie les deux avaloirs et permettrait d'écouler pas mal d'eau.

Le Conseil prend acte et des devis devront être établis.

- 14 juillet

Même si les conditions se sont améliorées, les restrictions sur les manifestations sont toujours les mêmes.

Le Foyer Club a également décidé de n'organiser aucune manifestation, ni sortie cette année, hormis peut-être pour Noël.

Ainsi, M. le Maire informe le Conseil que le 14 juillet n'aura pas lieu cette année.

- Tour de table

- Bernard FULHABER informe le Conseil qu'un nouveau bris de glace a eu lieu à la piste de quilles. Des devis sont en cours avec prise en charge par l'assurance. Il informe également le Conseil qu'il y aura lieu de trouver une solution pour le stationnement des camions de l'entreprise Coué. En effet, le revêtement du parking de la piste de quilles n'est pas adapté pour de telles charges. Enfin, à la demande des architectes, une partie du plafond de la salle des fêtes a été retiré pour voir les différentes structures et vérifier la tenue au feu. Après vérification, il conviendra de mettre un plafond en placo coupe-feu puis un faux-plafond. Le montant est estimé à environ 25 000 €, il faut attendre le retour des architectes.
- Marie-Paule BRENDELE fait un point depuis la reprise de l'école.
- Raphaël JECKER a été interpellé par un riverain de la rue Leclerc. Une taille doit être prévue en automne.
- Patrice MININGER informe que les pompiers ont effectués, à ce jour, 30 interventions dont 80 % de secours à personne.
- Dominique SCHERRER regrette que le Conseil n'ait pas été informé du remplacement de l'agent technique.
Il indique également que le macadam autour de la bouche à clé à l'entrée de la rue de Nambenheim en venant de la route de Bâle est en train de se déformer, il faudrait y mettre un peu d'enrobé.
- Valérie WALTER signale qu'un lampadaire rue Leclerc, à hauteur du n°13, ne fonctionne plus.

DEL2020-06-18/024 : instauration de la prime exceptionnelle COVID (huis clos)

En l'absence de Laura HECK, secrétaire de séance.

Le Maire indique à l'assemblée que le Gouvernement a prévu le versement d'une prime exceptionnelle aux agents qui ont été soumis à un surcroît significatif de travail, que ce soit en présentiel ou en télétravail, pendant la crise sanitaire.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, Décide :

- Du versement d'une prime exceptionnelle pour les agents de la commune de Balgau qui ont été soumis à des sujétions exceptionnelles pour assurer la continuité des services publics durant l'état d'urgence sanitaire déclaré pour faire face à l'épidémie de covid-19
- Charge M. le Maire d'accorder les primes aux agents tels que définies en réunion.

ADOPTÉ

À 11 voix pour (dont une procuration)

à 0 voix contre

à 3 abstentions

La séance est levée à 22h00.